

\*\*\*\*\*

*Motion d'urgence***REFONDER LE METIER ENSEIGNANT,  
UNE PRIORITE DURABLE !**

Une nouvelle loi d'orientation et de programmation pour l'Ecole est prévue pour la fin de l'année 2012. Pour Europe Ecologie-Les Verts, la refondation de l'école ne doit pas se contenter de toiletter l'existant pour solder la précédente mandature. L'école a besoin que tous les acteurs qui y œuvrent coopèrent réellement : enseignants, élèves, mais aussi parents, collectivités et associations. Restaurer la confiance prendra du temps et nécessite d'abord des objectifs ambitieux et un calendrier réaliste de mise en œuvre. Pour les écologistes cette réforme doit s'inscrire dans une refonte globale du projet éducatif de notre société, dont le débat sur les rythmes n'a donné qu'un aperçu. La prochaine échéance politique est celle du texte de loi dont nous attendons la première mouture. Un point essentiel de transformation concerne le métier enseignant et notamment les parcours de recrutement et de formation.

Il faut mettre fin à la course d'obstacles que constitue la préparation simultanée d'un master et d'un concours de recrutement, suivie d'un stage en responsabilité à temps plein, où commence pour de nombreux enseignants la découverte de la réalité du métier. Ce parcours long inventé en 2008 a dissuadé de nombreux candidats, tari le vivier de recrutement et obligé à recourir à l'embauche d'enseignants contractuels ou à augmenter le nombre d'élèves par enseignant. A ce modèle consécutif que la quasi-totalité des pays développés ont délaissé, il convient de préférer un modèle de formation en alternance qui laisse place à la progressivité et aux éventuels changements d'orientation. Europe Ecologie-Les Verts propose deux principes d'organisation.

En premier lieu, il convient de laisser plus de temps à la formation réellement professionnelle en alternance aux futurs enseignants et éviter qu'elle ne soit tributaire d'une logique de préparation aux concours. C'est pourquoi nous demandons que les concours de recrutement des enseignants aient lieu en fin de licence. Ouvrant droit à une entrée dans les futurs mastères du professorat et de l'éducation, la titularisation serait effective après l'obtention d'un mastère professionnel. Nous insistons sur la dimension professionnelle : il n'est pas acceptable aujourd'hui que les futurs enseignants n'aient aucune notion du développement d'un enfant, ne connaissent ni les fondamentaux des pédagogies, n'aient jamais rencontré en formation initiale un parent d'élève, un élève en situation de handicap, un élu local, une association éducative... Deux années ne sont pas de trop pour éprouver sur le terrain des approches théoriques ou analyser des pratiques. Un stage en responsabilité en deuxième année à mi-temps permettrait de se préparer au métier.

En second lieu, il convient de reconnaître et de permettre la diversité des voies d'accès au métier enseignant. Ainsi, il devrait être possible de créer deux autres voies de concours différents pour le même métier, et ce, dans toutes les disciplines : l'un s'adressant à ceux qui sont déjà titulaires d'un mastère, l'autre à ceux qui ont déjà une expérience professionnelle et peuvent faire valoir leurs acquis de l'expérience ou leurs acquis professionnels pour candidater au troisième concours. Cela permettra non seulement d'élargir le vivier de recrutement, mais surtout de reconnaître une réalité incontournable : on ne fait pas le même métier toute la vie. C'est vrai aussi des enseignants !

Cette architecture ambitieuse n'est pas réalisable du jour au lendemain, nous le savons bien. Il faut reconstituer des équipes de formateurs qui travaillent à la fois avec les établissements scolaires et au sein de l'Université. Il faut définir un cadrage des mastères en lien avec la réforme des contenus des concours, faciliter la coopération entre les rectorats et les structures universitaires pour penser une alternance intelligente. Et les économies réalisées en une fois par Xavier Darcos avec l'invention de la masterisation (et la suppression de la formation initiale) ne pourront être rattrapées en une année : les futurs lauréats de concours ne pourraient entrer immédiatement en fonction, s'ils avaient une ou deux années de stage, alors que des enseignants continueront de prendre leur retraite ! Sauf à relancer le recours aux expédients (emplois précaires). Il nous paraît opportun de débattre d'une solution de compromis transitoire: les nouveaux lauréats auraient une formation initiale étalée sur plusieurs années (de même que ceux qui en ont été privés les années précédentes). La part de formation initiale augmenterait alors d'année en année afin d'arriver en fin de mandature à l'objectif ambitieux fixé par la loi. Nous sommes convaincus que tous les partenaires sauront adhérer à une solution globale qui ne s'apparente pas à un marché de dupes : ni relance de la précarité, ni abandon d'objectifs éducatifs ambitieux pour cause de contraintes budgétaires. Le choix du gouvernement de créer des métiers d'avenir professeur va dans le sens d'une bouffée d'oxygène pour assurer cette transition, mais nous souhaitons vivement que ces futurs enseignants bénéficient d'une réelle formation et d'un réel accompagnement qui leur permette de s'engager durablement dans le métier. Si le choix est fait par la loi de programmation – en s'appuyant sur la loi d'orientation - de refonder la formation initiale en commençant par la formation continue auprès de tous les personnels, on donne alors un signal fort en faveur de la formation tout au long de la vie auprès de ceux qui accompagneront les enfants et les jeunes dans les décennies à venir...

### **Unanimité pour**